



ASSOCIATION RÉGIONALE DE TAEKWONDO (W.T.F.) DE LA CAPITALE NATIONALE OU DE QUÉBEC 03

Avis de convocation – Assemblée générale annuelle 2016

À tous les directeurs techniques et membres des dojangs de la région de la Capitale Nationale

Prenez note, par la présente, que l'Assemblée générale annuelle de l'Association Régionale de Taekwondo de la Capitale Nationale aura lieu
Mercredi, 29 juin, 19 h,
Centre sportif de Sainte-Foy, 930, avenue Roland-Beaudin, local 107

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2015.
6. Élection du président d'assemblée
7. Élection du secrétaire d'assemblée
8. Rapport du président
9. Rapport de la trésorière
- a) Présentation des états financiers
- b) Questions sur les états financiers
10. Élection aux postes du conseil d'administration ¹
11. Varia
12. Clôture de l'assemblée

Rappelons que les délégués officiels des dojangs doivent être désignés lors de cette assemblée. Seuls ces délégués pourront exercer un droit de vote à l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise de Taekwondo (FQT) (Règlement 2, article 28). Le lieu, la date et l'heure de cette assemblée seront connus ultérieurement.

Important : Il n'y a qu'un vote par personne, par dojang (i.e. qu'un directeur technique de plusieurs dojangs n'a droit qu'à un seul vote pour un de ses dojangs). D'autres délégués devront être désignés pour ses autres dojangs.

Pour de plus informations, vous pouvez joindre André Marquis au 418-261-6052 ou Élise Paradis au 418-524-2733

Élise Paradis
secrétaire

¹ Le conseil d'administration doit être constitué d'un minimum de trois personnes. Cette année, tous les postes sont soumis en élection. Le CA sortant était formé de quatre personnes.